

Fiche d'inscription 1°, 2° et 3° trimestre – saison 2018 / 2019
Séances Pilates et Yoga (APOR De Gasquet)
pré et post natales

Nom		Prénom	
Adresse			
Tél			
Email			
Date d'accouchement ou date prévue			
MOTIVATIONS:			

Tarifs Femmes enceintes – saison 2018 / 2019- 45min / semaine * 16€/h

1er trimestre	- du 10/09/18 au 23/12/18	224 Euros	<input type="text"/>
2er trimestre	- du 07/01/19 au 21/04/19	224 Euros	<input type="text"/>
3er trimestre	- du 29/04/19 au 1/07/19	160 Euros	<input type="text"/>
Séance occasionnelle (selon disponibilité)		18 Euros	<input type="text"/>

Tarifs Femmes accouchées – saison 2018 / 2019
45min / semaine * 16€/h si forfait

1er trimestre	- du 10/09/18 au 23/12/18	224 Euros	<input type="text"/>
2er trimestre	- du 07/01/19 au 21/04/19	224 Euros	<input type="text"/>
3er trimestre	- du 29/04/19 au 1/07/19	160 Euros	<input type="text"/>
Séance occasionnelle (selon disponibilité)		18 Euros	<input type="text"/>

Tarifs Yoga postnatal précoce avec bébé -saison 2018 / 2019

Séance occasionnelle (45min)		18 Euros	<input type="text"/>
Si forfait 45min/ Semaine (16€)			
SOIT 1er trimestre	- du 10/09/18 au 23/12/18	224 Euros	<input type="text"/>
2er trimestre	- du 07/01/19 au 21/04/19	224 Euros	<input type="text"/>
3er trimestre	- du 29/04/19 au 1/07/19	160 Euros	<input type="text"/>

Documents à fournir	Fait le:
Fiche d'inscription	
Règlement intérieur	Signature:
Certificat Médical	

Règlement :	
Montant :	<input type="text"/> Chèque <input type="text"/> Espèce <input type="text"/>

Ecrire en toutes lettres

J'accepte ou Je n'accepte pas que les photos prises pendant les séances apparaissent sur le site internet (avec visage caché).

La séance le mardi 29 et 30 Octobre 2018 est annulée et décomptée du forfait (vacances)

Une séance sera annulée et décomptée du forfait pendant les vacances de Février et vacances de Pâques

Séance du 10/6 sera réalisée (Lundi de Pentecôte)

REGLEMENT DES SEANCES DE PILATES ET YOGA PRE ET POST-NATALES SAISON 2018/2019

les horaires des séances :

- > le lundi à 19h00 pour les femmes enceintes
- > le lundi à 19h55 pour les femmes accouchées (eventuellement femmes enceintes si créneau 19h00 complet)
- > le lundi à 20h50 pour les femmes accouchées
- > le mardi matin à 09H30 pour les jeunes accouchées avec bébé
- > le mardi matin à 10h25 pour les femmes enceintes

-l'activité pendant la grossesse peut être réalisée à tout terme et jusqu'à l'accouchement (sauf si contre indication médicale)

Elle nécessite un certificat d'aptitude à la pratique du pilates et yoga prénatal.

-l'activité post natale précoce (yoga de Gasquet exclusivement) peut être réalisée dès la sortie de la maternité même en cas d'accouchement par césarienne, à condition que l'état de santé de la maman ne contre indique pas la pratique de ce sport. Le bébé est le bienvenu. L'inscription se fait à la séance ou un forfait trimestriel de 1 séance de yoga /semaine. Elle nécessite un certificat d'aptitude à la pratique du pilates et yoga postnatal (demander à la sortie de la maternité par exemple).

-l'activité post natale plus tardive (à partir de 2 mois après l'accouchement) est réalisée de préférence le lundi soir.

Activité plus tonique réalisée sans les bébés (yoga au sol ou avec chaise et pilates)

Elle nécessite un certificat d'aptitude à la pratique du pilates et yoga postnatal.

Tarifification :

-le tarif (16€) est calculé pour une séance par semaine.

-le tarif est défini en fonction du nombre de séances par trimestre avec déduction des vacances (PAS DE SEANCE PENDANT LES VACANCES DE NOËL, PAS DE SEANCE LE 29 ET 30 OCTOBRE, NI UNE SEMAINE PENDANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER ET PAQUES -DATE A DEFINIR)

- pour les séances prénatales et postnatales ponctuelles, la facturation à la séance est possible (18€/séance). La pratique dépendra des disponibilités.

- un paiement en 2 à 3 fois est possible (espèce ou chèques) pour les forfaits.

- Le planning des séances peut être éventuellement modifié en cas de formations, de raisons urgentes...

-La séance est susceptible d'être annulée ou décalée par manque de participantes (**3 minimum**)

- **en cas d'absence**, la séance manquée peut être récupérée sur un autre créneau (dans un délai court), sinon elle sera perdue. Récupération obligatoire avant la fin du trimestre.

Merci de me prévenir au plus vite en cas d'absence pour proposer la place à une autre maman et d'**aller annuler sur "MonDocteur.fr"**. EN CAS D'ABSENCE NON SIGNALEE, LES SEANCES NE SERONT PAS RECUPERABLES.

- en cas d'accouchement ou de grossesse pathologique, les séances non réalisées en prénatal seront reportées en post natal.

- en cas de pathologie en dehors de la grossesse qui nécessite un arrêt prolongé de toutes activités sportives, les séances non réalisées seront reportées (certificat médical obligatoire).

- aucune séance non réalisée dans le trimestre ne sera remboursée.

- Les séances de gym prénatale ne donnent pas le droit à un suivi à domicile systématique, ni à des séances de rééducation périnéale.

" lu et approuvé "

date :

signature :